



TAPP 2026

Références réglementaires

Arrêté n° 81 CM du 29 janvier 2026 déterminant la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local, au titre de l'année 2026



À COMPTER DU 1ER FÉVRIER 2026,

128 activités professionnelles sont protégées :



La priorité sur ces activités professionnelles est donnée aux résidents de + de 3ans (protection minimale), 5 ans (protection intermédiaire) ou 10 ans (protection maximale).

Consultez le
TAPP 2026

QU'EST-CE QU'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ?

UN ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, C'EST :

un emploi (appellation dit "du ROME 11") exercé dans le secteur d'activité d'une entreprise (activité principale NAF732)

CHEF D'ÉQUIPE GROS OEUVRE DANS LA CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES

F120238447

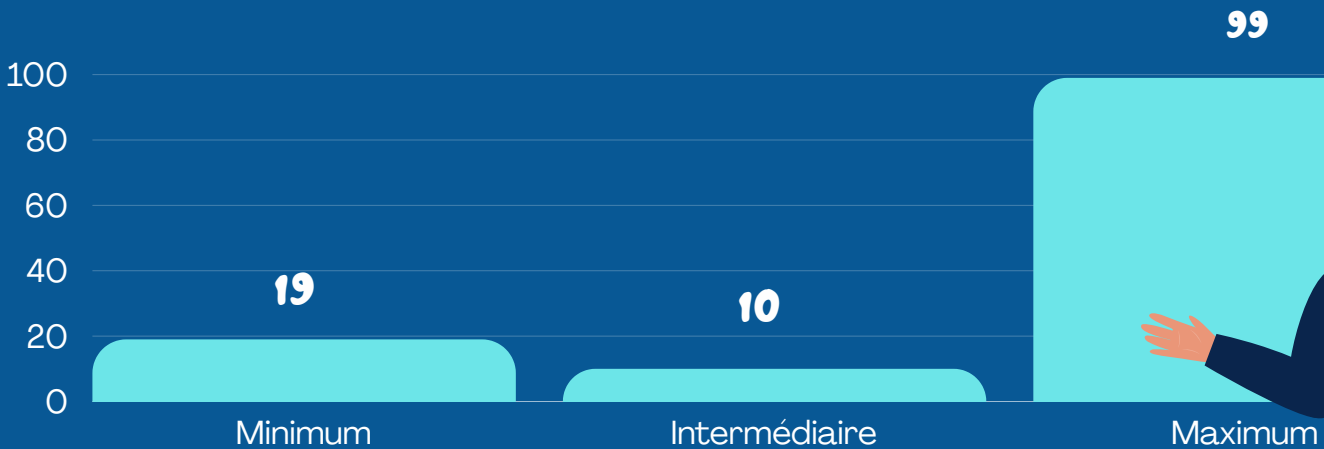
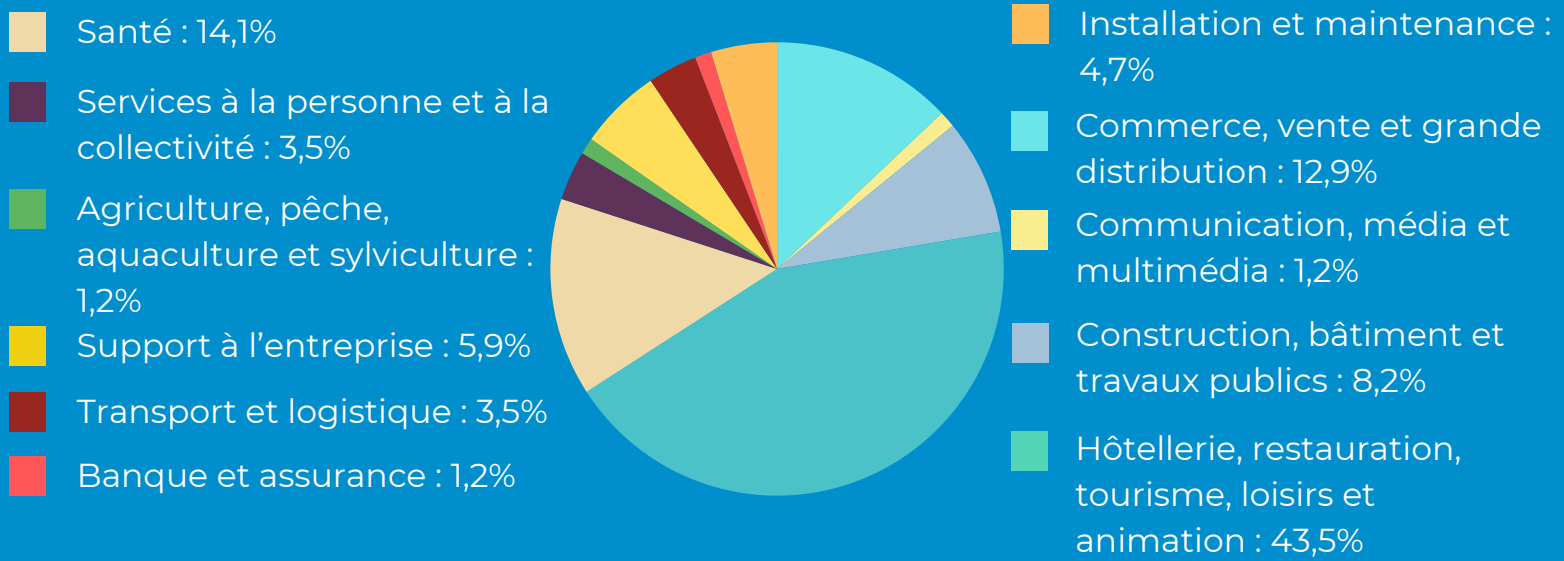
indiqué sur l'offre d'emploi

4120A

indiqué sur le RTE de l'entreprise

ET LES ACTIVITÉ PROFESSIONNELLES PROTÉGÉES 2026 ?

Familles de métiers concernées



Niveaux de protection

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

- www.sefi.pf
- entreprises@sefi.pf

